



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le 22 mai 2018 à 19 h 00.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Marc Ouellet	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M ^{me} Linda Morin	siège #3
M ^{me} Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Steeve Paquet	siège #5
M. Jean-François Lauzier	Siège # 6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M^{me} Stéphanie Readman, trésorière adjointe, est présente à cette séance.

NOUS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, NOUS ENGAGEONS À AGIR AVEC HONNÉTÉTÉ ET INTÉGRITÉ, DANS LE RESPECT DES LOIS QUI NOUS GOUVERNENT ET À PRENDRE DES DÉCISIONS EN TOUTE IMPARTIALITÉ POUR LES INTÉRÊTS DES CITOYENS ET CITOYENNES DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, TOUT EN ASSURANT UNE SAINTE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SON DÉVELOPPEMENT.

CONSTATATION DE L'ENVOI DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est constaté que l'avis de convocation a été dûment signifié à tous les membres du conseil et mention en est faite au procès-verbal.

132-05-18

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

133-05-18

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 231-18 DÉCRÉTANT UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LA MUNICIPALISATION DU DOMAINE ALOUETTE AU MONTANT DE 1 032 730.42 \$, REMBOURSABLE EN 20 ANS

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par M. Steeve Paquet, conseiller au siège # 5, lors de la séance ordinaire du 14 mai 2018, en vue de l'adoption du règlement d'emprunt concernant la municipalisation du domaine Alouette;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 14 mai 2018;

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à tous les membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Christine-d'Auvergne adoptent le règlement portant le numéro 231-18 décrétant un règlement d'emprunt concernant la municipalisation du domaine Alouette au montant de 1 032 730.42 \$, remboursable en 20 ans.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions de cette séance porte exclusivement sur les points à l'ordre du jour.

*(Temps alloué : 30 minutes)
Début : 19 h 10 - Fin : 20 h 21*

Une personne s'est prévalu de son droit à ce moment.

- Monsieur Gérard Desaulniers

Considérant qu'un problème technique est survenu, voici un résumé de la période de questions.

-M. Desaulniers commence en remerciant le conseil d'entreprendre ces démarches et demande quelles sont les étapes suite à l'adoption du règlement.

La première réponse donnée par Monsieur Francoeur consistait à expliquer les négociations entreprises et à venir avec Ferme Nathalie ainsi que Monsieur Perreault pour faire un rond-point au bout de la 1^{ère} Rue. Il ajoute par la suite que l'échelonnage sera fait sur 20 ans et que lorsque l'on municipalise un secteur privé, le montant de la dette correspond au montant afin de mettre le secteur aux normes. À partir du moment où les travaux sont terminés, l'entretien des routes, été comme hiver, est assumé par la municipalité. Monsieur Francoeur ajoute que nous devons attendre l'approbation du MAMOT avant de partir en appel d'offres.

- Suite à cette réponse, Monsieur Desaulniers reformule sa question puisqu'il voulait avoir les informations concernant les procédures qui suivront cette adoption de règlement. Nous expliquons donc les étapes à venir :

-Procédure d'enregistrement le 28 mai de 9h à 19h.

-Par la suite, s'il n'y a pas le nombre nécessaire de signatures et qu'aucun référendum n'a lieu, nous allons faire le dépôt du certificat lors de la séance extraordinaire du 4 juin et procéder à l'envoi du règlement au MAMOT le 5 juin.

- Suite à l'approbation du MAMOT nous allons procéder aux appels d'offres pour l'octroi de contrat pour les travaux de réfection des différentes rues. Nous espérons faire les travaux avant la fin de l'année 2018.

- Par la suite M. Desaulniers exprime son opinion quant à la façon de répartir les coûts. Il accroche sur le fait que la facturation sera faite à partir de la valeur du terrain. Il aurait préféré que le calcul soit fait sur la surface du terrain. Monsieur Francoeur lui répond que le calcul choisi était le calcul le plus juste et équitable parmi tous les scénarios envisagés. Il explique que certains terrains n'ont pas beaucoup de façade mais ont de grandes superficies, ce qui crée de grands écarts au niveau des montants de la taxe sectorielle. La façon choisie donne une différence approximative d'environ 200/300\$ sur 20 ans. Il ajoute également qu'il est impossible de plaire à tout le monde et que peu importe la décision, certains citoyens ne seront pas d'accord.

- Monsieur Desaulniers termine en qu'il est convaincu que certains citoyens nous demanderont le montant de leur taxe sectorielle. Monsieur Francoeur répond que cette information est disponible et que chaque citoyen peut communiquer avec la direction afin d'avoir le montant approximatif de la taxe sectorielle qui lui sera chargé sur 20 ans. Cependant, Monsieur Francoeur précise que ce montant correspond aux hypothèses maximales et que nous faisons notre possible afin de trouver le meilleur rapport qualité/prix afin de diminuer les coûts pour chaque citoyen du secteur. Monsieur Desaulniers ajoute qu'il n'est pas favorable aux lumières à chaque coin de rue. Nous lui précisons que suite au sondage, cette option n'a pas été retenue et que des lumières seront installées seulement aux entrées.

134-05-18

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 19 heures 22 minutes par M. Steeve Paquet.

Raymond Francoeur
Maire

Stéphanie Readman
Trésorière adjointe